

DELIBERATION PORTANT CREATION DU DIPLÔME D'UNIVERSITE
PSYCHOTRAUMATOLOGIE ET SOCIETE PORTE PAR L'UFR MEDECINE ET PROFESSIONS PARAMEDICALES

**LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE
DU MARDI 07 NOVEMBRE 2023,**

Vu le code de l'éducation ;
Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université
Clermont Auvergne (EPE UCA) ;
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, notamment les articles 26 à 28 ;
Vu le règlement Intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;
Vu la délibération du conseil d'administration du 16 mars 2021 portant élection du Président de l'université, Mathias
BERNARD ;

Vu le quorum atteint en début de séance ;
Vu la présentation de Françoise PEYRARD, Vice-Présidente en charge de la Formation ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

de créer le Diplôme d'Université « Psychotraumatologie et société » porté par l'UFR Médecine et Professions
Paramédicales, tel que présenté en annexe.

Membres en exercice : 43
Votes : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0

**Le Président de l'Université
Clermont Auvergne,**

Mathias BERNARD

CLASSÉ AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA RÉFÉRENCE : CFVU UCA DELIBERATION
2023-11-07-12

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIÉ LE :

*Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice
administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par
voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à
partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*



**DOSSIER DE VALIDATION DU-DIU
Volet pédagogique**

**DU Psychotraumatologie
et Société**

- Création -

UFR de rattachement : UFR Médecine et Professions Paramédicales

Responsable du diplôme : Pierre-Michel LLORCA

Validation à compter du : 07/11/2023

Validation accordée jusqu'à fin 2025-2026

Délibération CFVU N° 2023-11-07-12

A - Présentation du projet

I – Contexte général – Objectifs de la formation

La prise en compte de la souffrance psychique consécutive aux événements traumatiques entraîne une sollicitation de plus en plus fréquente des soignants disposant de compétences spécifiques à ce domaine.

Le recours très fréquent à des Cellules d'Urgence Médico-Psychologique ou encore à des organismes spécialisés dans des situations de micro-catastrophe, démontre la nécessité de disposer de ressources formées et qualifiées pour appréhender les contextes et leur spécificité mais aussi mieux connaître les modalités de réponses adaptées à ces différents contextes.

Le diplôme a pour objectif de transmettre aux apprenants des connaissances théoriques et pratiques dans le domaine de la psycho-traumatologie.

Les compétences visées sont :

- Maîtrise des définitions et concepts dans différentes situations
- Savoir se positionner face à une personne en situation de détresse
- Evaluation des enjeux en lien avec différents contextes

II – Composante porteuse du projet

UFR Médecine et Professions Paramédicales.

III – Autres composantes de l'UCA participant à la formation

IV – Partenaires de la formation

V – Responsable du DU

Responsable pédagogique :

Pierre-Michel LLORCA

Statut : PU-PH

Coordonnées : pierre.llorca@uca.fr, CHU Gabriel Montpied, Service Psychiatrie B

Coordinatrice pédagogique :

Delphine ROBILLARD

Statut : psychologue, titulaire de la FPH.

Coordonnées : dbourguet@chu-clermontferrand.fr, CHU G. Montpied, Services Psychiatrie A et CUMP

VI – Composition du conseil de perfectionnement

Personnel de l'Université Clermont Auvergne

- Pr Pierre-Michel LLORCA, PU-PH UCA
- Pr Georges BROUSSE, PU-PH UCA
- Pr Jeannot SCHMIDT, PU-PH UCA

Intervenants extérieurs à l'Université Clermont Auvergne

- Delphine ROBILLARD, Psychologue CHU CLERMONT FERRAND
- Dr Julie GENESTE, PH CHU CLERMONT FERRAND
- Philippe Marc CHANDEZE, Infirmier CHU CLERMONT FERRAND
- Alisson ROSEC, Psychologue CHU CLERMONT FERRAND

Au moins un apprenant de la formation

VII – Autres renseignements

Si renouvellement, date de la dernière demande : /

Première année universitaire concernée par la demande : 2023/2024

Niveau de la formation : 1^{er} cycle

Public visé et niveau requis pour intégrer la formation :

| | Public visé par la formation | Prérequis |
|---------------|---|--|
| FI | Internes | Être inscrit 2 ^{ème} année du 3 ^{ème} cycle des études de médecine |
| | Etudiants en médecine | Être en cours de cursus, à partir de DFASM 1 |
| | Étudiants en psychologie | Être titulaire d'une licence de psychologie |
| RE / FC | Docteur en médecine | Être titulaire du Diplôme d'Etat de Médecin permettant d'exercer |
| | Psychologue | Être titulaire d'un diplôme de niveau master spécialité ou mention psychologie |
| | Psychothérapeute | Être détenteur du titre de psychothérapeute attribué par l'ARS |
| | Infirmier | Être titulaire du Diplôme d'Etat d'Infirmier |
| | Autres professionnels du monde médico-social : éducateurs spécialisés, assistantes sociales | Candidat justifiant d'un diplôme de 1 ^{er} cycle sous réserve de l'acceptation du candidat par le conseil pédagogique – Si pas de pré-requis : dispositif VAP |

Durée de la formation : 1 année universitaire, 90 heures dont 10 capsules vidéo de 20 mn (1 capsule vidéo = 1h de cours magistral) + 2 heures d'examen => Total : 92 heures

Calendrier de la formation : 2 sessions de 24 heures et 2 sessions de 16 heures, à raison de 2 ou 3 jours par mois, réparties entre février et mai. Examen en juin

Lieu de la formation : salle d'enseignement du CMPB (service de psychiatrie adulte, CHU Clermont Ferrand)

Ouverture en formation initiale (FI) : oui

Ouverture en formation continue (FC) : oui

| | |
|--|---------|
| Tarif 1 (tarif plein) | 1 250 € |
| Tarif 2 (tarif UCAA inscrits dans l'année ou l'année précédente) | 550 € |
| Tarif 3 (Tarif 2 avec exonération partielle) | - |

Nombre minimal d'inscrits pour ouverture de la formation : 5 apprenants tarif plein, 11 en tarif réduit ; il est nécessaire de s'assurer de l'autofinancement de la formation avant l'ouverture

Capacité d'accueil maximale : 30

Période d'inscription / de candidature : jusqu'à 1 mois avant le début de la formation

Contact Scolarité : Service de la Formation – Pôle Scolarités Transversales ; Unité Mixte de Formation

Continue en Santé ; 04.73.17.80.25 umfcs.medpha@uca.fr

B – Description de la formation

I – Organisation générale de la formation

De février à juin, à raison de 2 ou 3 journées continues de 8 heures par mois.

Lieu : salle d'enseignement du CMPB (service de psychiatrie adulte, CHU Clermont Ferrand),

II – Maquette de la formation et Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC)

| Intitulés Unités d'Enseignement (UE) et Éléments Constitutifs (EC) | Nombre d'heures | | | | Contrôle des connaissances | | | |
|---|-----------------|------------|-----------|----|--|-------------|------------------|---------------------|
| | Total | CM | TD | TP | Théorique | | Période d'examen | Coefficient de l'UE |
| | | | | | Nature et durée de l'épreuve | | | |
| UE 1 : Éléments de définition EC 1 : Définition et concepts en psychotraumatologie. Distinction psychotraumatologie et victimologie EC 2 : Le traumatisme psychique : évolution des concepts dans l'histoire EC 3 : Evènement de vie, événement potentiellement traumatique EC 3 : Les réactions immédiates EC 4 : Distinction clinique stress et trauma, trouble de l'adaptation, deuil, deuil traumatique EC 5 : Approche philosophique du trauma, de la crise aujourd'hui Plus capsules : 4 | 17h | 16h | | | Examen écrit 00h30 Noté sur 5/20 | juin | 2 | |
| UE 2 : Quelles réponses aujourd'hui ? - Préparation aux crises et urgences sanitaires - Les plans de secours sanitaires - Historique et missions e la CUMP - Le droit des victimes : que dit la loi de 2000 - Les associations d'aide aux victimes : quelles missions ? - Principe d'intervention de crise : objectifs et organisation - L'accompagnement dans l'immédiat (TP) - Les modèles thérapeutiques : principes généraux et indications Plus capsules : 1,2,3,8 | 28h | 20h | 4h | | Examen écrit 00h30 Noté sur 5/20 | juin | 1 | |
| UE 3 : Trauma et communauté - L'approche humanitaire (intervention en situation de détresse humanitaire) - Les enjeux sociologiques et politiques des publics migratoires (sociologue) - L'accueil et la prise en charge des migrants/réfugiés - Situation de guerre et terrorisme - Les catastrophes naturelles : o Conséquences humaines, économiques matérielles et sociales o Quelles conséquences individuelles et collectives ? Plus capsules : 5,10 | 26h | 24h | | | Examen écrit 00h30 Noté sur 5/20 | juin | 1 | |
| UE 4 : Trauma et institution - L'événement à risque en milieu scolaire - Trauma et milieu professionnel : l'avis du médecin du travail - Trauma et milieu professionnel : quelles réponses ? - Expérience de terrain : la prise en charge des forces de l'ordre (SSPO) - Le trauma et la famille : o Abord systémique des répercussions traumatiques o Accompagnement des enfants victimes (maltraitance/violences sexuelles) - Stress et trauma des professionnels. Le trauma vicariant Plus capsules : 6,7,9 | 19h | 16h | | | Examen écrit 00h30 Noté sur 5/20 | juin | 1 | |
| TOTAL | 90h | 86h | 4h | | Au cumul, examen écrit 02h00 Noté sur ... /20 | juin | | |

III – Règles de délivrance du diplôme

Seront déclarés admis les apprenants :

- ayant obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 à l'épreuve écrite
- et justifiant de leur présence aux sessions d'enseignement. L'assiduité est obligatoire à hauteur de 80 %

En cas d'échec à la première session, une seconde session est prévue la 1^{ère} quinzaine de septembre.

IV – Compétences acquises pendant la formation

| Compétences | UE 1 | UE 2 | UE 3 | UE 4 |
|--|------|------|------|------|
| Maîtrise des définitions et concepts dans différentes situations | X | X | X | X |
| Savoir se positionner face à une personne en situation de détresse | X | X | | |
| Evaluation des enjeux en lien avec différents contextes | X | | X | X |

V – Equipe pédagogique

| Nom Prénom | Etab. de rattachement | Statut | Qualité | N°UE | Volume horaire |
|-------------------------|-----------------------|-----------------------|---------------------|---------|----------------|
| Pr LLORCA Pierre-Michel | UCA | PU-PH | Psychiatre | 1 | 0,5 CM |
| Dr BOYER Baptiste | CHU Clermont-Fd | Intervenant Extérieur | Médecin légiste | 1-4 | 5 CM |
| CHAZOULE Guy | Activité libérale | Intervenant Extérieur | Psychologue | 1 | 2 CM |
| DEGERY David | Association AVEC | Intervenant Extérieur | Directeur AVEC | 3 | 3 CM |
| DEMAZIEUX Steeves | Activités libérales | Intervenant Extérieur | Philosophe | 1 | 2 CM |
| Dr DJERIRI Khaled | Activités libérales | Intervenant Extérieur | Médecin du travail | Capsule | 2 CM |
| DUFAIX-DAMASE Emma | ANRAS | Intervenant Extérieur | Psychologue | Capsule | 2 CM |
| DUMONT Pierre | CHU Clermont-Fd | Intervenant Extérieur | Psychologue | 3 | 3 CM |
| Dr EL-HAGE Wissam | CHRU Tours | Intervenant Extérieur | Psychiatre | Capsule | 2 CM |
| FAUGERON Hélène | CHU Clermont-Fd | Intervenant Extérieur | Secrétaire médicale | 2 | 1 CM |
| Dr GENESTE Julie | CHU Clermont-Fd | Intervenant Extérieur | Psychiatre | 1-2-3-4 | 8 CM |
| HEROS Julien | CHU Clermont-Fd | Intervenant Extérieur | Psychologue | 2 | 4 CM |
| LEAUNE Edouard | CH Lyon | Intervenant Extérieur | Psychiatre | Capsule | 2 CM |

| | | | | | |
|-------------------------|---|-----------------------|--------------------------------------|---------|----------------|
| Dr LESPIAUCQ Christine | CHU Clermont-Fd | Intervenant Extérieur | Médecin SAMU | 2 | 2 CM |
| MARC CHANDEZE Philippe | CHU Clermont-Fd | Intervenant Extérieur | Infirmier | 2 | 3 CM |
| Dr MARTIN Charles-Henri | CHU Bordeaux | Intervenant Extérieur | Psychiatre | 3 | 3,5 CM |
| MASTENGUE Virginie | SSPO | Intervenant Extérieur | Psychologue | 3 | 3 CM |
| MESLIER Dominique | CHU Poitiers | Intervenant Extérieur | Infirmier | 2 | 4 CM |
| Dr MOLENDAS Sylvie | CHU Lille | Intervenant Extérieur | Psychologue | Capsule | 1 CM |
| ORSPERE SAMDARRA | CH Lyon | Intervenant Extérieur | Association | 3 | 4 CM |
| PETINIOT Candice | CHU Clermont-Fd | Intervenant Extérieur | Juriste | 4 | 4,5 CM |
| Dr PHILIPPE Jean-Marc | DGS | Intervenant Extérieur | Médecin | 4 | 5 CM |
| PRIETO Nathalie | CH Lyon | Intervenant Extérieur | Psychiatre | Capsule | 1 CM |
| RICHER Florian | CHU Clermont-Fd | Intervenant Extérieur | Infirmier Intervenant Croix Rouge | 2 | 2 CM |
| ROBILLARD Delphine | CHU Clermont-Fd | Intervenant Extérieur | Psychologue | 1-2-3-4 | 6 CM + 2 TD |
| ROSEC Alisson | CHU Clermont-Fd | Intervenant Extérieur | Psychologue | 1-2 | 4 CM |
| TERROLLES Brice | CHU Clermont-Fd | Intervenant Extérieur | Infirmier | 2 | 2 TD |
| Dr TROUSSELARD Marion | Inst. de Rech. Bioméd. des Armées Paris | Intervenant Extérieur | Médecin chercheur | 3 | 3.5 CM |
| Dr VIGNAUD Philippe | CHU Lyon | Intervenant Extérieur | Psychiatre | 1 | 3 CM |

Préciser le nombre total d'heures assurées par des personnels de l'UCA : 0,5 heure

Préciser le nombre d'heures assurées par des intervenants extérieurs à l'UCA : 89,5 heures

VI – Composition du jury

Un jury est nommé pour l'année universitaire par le Président de l'Université sur proposition de la composante qui porte la formation. Il est composé de :

- Pr Pierre-Michel LLORCA, PU-PH UCA
- Pr Georges BROUSSE, PU-PH UCA
- Dr Julie GENESTE, PH CHU CLERMONT FERRAND
- Delphine BOURGUET ROBILLARD, Psychologue CHU CLERMONT FERRAND

VII – Modalités d'admission

L'admission est faite sur étude d'un dossier de candidature UMFCs accompagné des pièces suivantes :

- copie du Diplôme requis
- CV et lettre de motivation
- dossier de candidature type

Toute candidature sera soumise à l'appréciation de l'équipe pédagogique qui se réserve la décision d'acceptation du candidat.

VIII – Mobilité à l'international

sans objet

IX – Pour les formations de santé : Développement Professionnel Continu (DPC)

Le DU ne propose pas de module DPC.

Avis du Conseil de Gestion de la composante et éventuels commentaires : favorable le 18/09/2023

Approbation du Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : 07/11/2023

Validation accordée pour une durée de 3 ans, du 7 novembre 2023 jusqu'à fin 2025-2026

Signature de la Vice-Présidente Formation en charge du CFVU



**EXTRAIT DU
PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE L'UFR DE MEDECINE ET DES PROFESSIONS PARAMEDICALES
SEANCE PLENIERE DU LUNDI 18 SEPTEMBRE 2023**

Le Conseil de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales s'est réuni le lundi 18 septembre 2023 à 08 heures, sous la présidence de Monsieur le Professeur Pierre CLAVELOU, Doyen-Directeur de l'UFR.

ORDRE DU JOUR :

3.3 – Formation Continue

La parole est donnée à Madame Gaëlle ROBERT, Directrice Administrative, qui présente les points suivants :

- Créations d'habilitations D.U. et tarification au titre de l'année universitaire 2023/2024 :

| Intitulé de la formation | Objectifs Public ciblé | Effectifs | Tarification | |
|--|--|---|--|-----------------------|
| | | | Tarif Réduit | Plein Tarif |
| <p>D.U. Psychotraumatologie : Clinique et Thérapeutique</p> <p><i>Hybride Enseignements majoritairement présentiels</i></p> <p>Responsable pédagogique : Pr Pierre-Michel LLORCA</p> | <p>Objectif de formation :</p> <p>L'objectif de ce DU est de permettre aux apprenants soignants de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acquérir une connaissance clinique et psychopathologique du traumatisme psychique. - Connaître les éléments de prise en charge immédiate et la filière de soins des traumatisés psychiques. - Appréhender les différentes approches thérapeutiques du syndrome de stress post traumatique chez l'adulte, l'enfant et l'adolescent. - Être capable d'identifier les personnes pouvant répondre aux besoins de couverture régionale (Cellule D'Urgence Médico-Psychologique, réseaux régionaux de soins...), dans une logique d'organisation des soins. <p>Organisation</p> <p>Durée de la formation : 1 année universitaire, 97 heures dont 15 capsules vidéo de 20 mn (1 capsule vidéo = 1h de cours magistral + 2 heures d'examen soit 99 heures au total)</p> <p>Calendrier de la formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5 sessions de février à juin - Examen en juin <p>Seront déclarés admis les apprenants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ayant obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 à l'épreuve écrite (questions portant sur les 5 modules de formation) - et justifiant de leur présence aux sessions d'enseignement. <p>L'assiduité est obligatoire à hauteur de 80 %.</p> <p>Une seconde session est prévue en septembre. Pas de stage.</p> | <p>Minimum : 6 inscrits FC et 14 inscrits FI</p> <p>Maximum : 30 inscrits</p> | <p>550 € (étudiants UCA et autres facultés)</p> | <p>1 250 €</p> |

| | | | | |
|---|---|--|--|-----------------------|
| <p>D.U. Psychotraumatologie et Société</p> <p>Hybride Enseignements majoritairement présentiels</p> <p>Responsable pédagogique : Pr Pierre-Michel LLORCA</p> | <p>Public ciblé : FI : Internes en médecine => Être inscrit en 2ème année du 3ème cycle des études médicales</p> <p>FC : - Docteur en médecine - Psychologue clinicien - Infirmier en santé mentale => Être titulaire du diplôme correspondant et avoir une expérience pratique en santé mentale d'au moins 2 ans (à justifier)</p> <p>Objectif de formation : Le diplôme a pour objectif de transmettre aux apprenants des connaissances théoriques et pratiques dans le domaine de la psychotraumatologie. Les compétences visées sont : - Maîtrise des définitions et concepts dans différentes situations - Savoir se positionner face à une personne en situation de détresse - Evaluation des enjeux en lien avec différents contextes</p> <p>Organisation Durée de la formation : 1 année universitaire, 90 heures dont 10 capsules vidéo de 20 mn (1 capsule vidéo = 1h de cours magistral) + 2 heures d'examen => Total : 92 heures.</p> <p>Calendrier de la formation : - 2 sessions de 24 heures et 2 sessions de 16 heures, à raison de 2 ou 3 jours par mois, réparties entre février et mai - Examen en juin</p> <p>Seront déclarés admis les apprenants : - ayant obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 à l'épreuve écrite (questions portant sur les 4 modules de formation) - et justifiant de leur présence aux sessions d'enseignement. L'assiduité est obligatoire à hauteur de 80 %. Une seconde session est prévue en septembre. Pas de stage.</p> <p>Public ciblé : FI : - Internes => Être inscrit 2ème année du 3ème cycle des études de médecine - Étudiants en médecine => Être en cours de cursus, à partir de DFASM 1 - Étudiants en psychologie => Être titulaire d'une licence de psychologie</p> | <p>Minimum : 5 inscrits FC et 11 inscrits FI</p> <p>Maximum : 30 inscrits</p> | <p>550 € (étudiants UCA et autres facultés)</p> | <p>1 250 €</p> |
|---|---|--|--|-----------------------|

| | | |
|---|--|--|
| <p>FC : - Docteur en médecine => Être titulaire du Diplôme d'État de Médecin permettant d'exercer - Psychologue clinicien => Être titulaire d'un diplôme de niveau master spécialité ou mention psychologie - Psychothérapeute => Être détenteur du titre de psychothérapeute attribué par l'ARS - Infirmier => Être titulaire du Diplôme d'État d'infirmier - Autres professionnels du monde médico-social : éducateurs spécialisés, assistantes sociales => Candidat justifiant d'un diplôme de 1er cycle sous réserve de l'acceptation du candidat par le conseil pédagogique – Si pas</p> | | |
|---|--|--|

Après discussion, ces deux demandes de création de D.U., ainsi que leur tarification, sont approuvées à l'unanimité (annexes I et J).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures 20.

EXTRAIT certifié conforme au registre des délibérations

Clermont-Ferrand, le 20 septembre 2023

Pierre CLAVELIQU
Doyen - Directeur

